

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

NOVEMBRE
2016

CGSP

FGTB Services Publics

ENSEIGNEMENT

72^e année - n°10 - novembre 2016 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

Un mal sournois ! Les risques psychosociaux



ÉDITO

Ceci n'est
pas un budget !
P. 3



BAROMÈTRE FGTB

Notre qualité de vie
au peigne fin
P. 7



ENSEIGNEMENT

EPC ! Vous avez dit EPC...
Encore un acronyme !
P. 11

7 octobre à Wavre La colère de la CGSP

Ils devaient trouver 2,4 milliards sur notre dos ! Ils se sont (encore) trompés ! Aujourd'hui, c'est 4,2 milliards d'économies dans les services publics et la protection sociale qu'ils doivent faire. Une telle erreur cache mal la volonté de détruire tout ce qu'il reste de notre modèle social !

Face à cela nous ne pouvons rester sans rien faire ! Nous nous sommes fait entendre ce 7 octobre à Wavre !



DANS NOS RÉGIONALES

Régionale de Charleroi - Cheminots

Dîner musical

Le Comité de Pensionnés Cheminots organise un dîner musical, le **6 décembre 2016 à 12h**, rue de Montigny, 42 - Charleroi - Salle 1.

Coût : 5 €/Cheminots et par conjoint à payer à l'inscription sur le numéro de compte bancaire : BE92 0682 1784 2223 - CGSP Cheminots (paiement et inscription à confirmer auprès de Véronique au 071/797 111). Personnes « non-cheminots » : 15 €.

Menu : apéritif, porchetta et ses accompagnements, dessert et café (boissons comprises).

Attention ! Date limite des inscriptions : **le 25 novembre 2016**. Inscriptions limitées à 80 personnes.

Goûter Cougnolle

Le Comité des Pensionnés Cheminots de la CGSP de Charleroi organise un « goûter cougnolle » le **20 décembre de 14h à 17h30**, à la CGSP – Salle 1.

Il sera offert gracieusement aux participants :
Café ou chocolat chaud
Cougnolle – Beurre

Attention ! Inscriptions limitées à 80 personnes et à confirmer auprès de Jessica : Tél. 071/797 111.

Date limite des inscriptions : **le 9 décembre 2016**.

Régionale du Hainaut occidental - Cheminots

Repas de la Saint-Éloi

Les Pensionnés « Cheminots » section d'Ath organisent le repas de la Saint-Éloi au Moulin de la Hunelle à Chièvres
le dimanche 27 novembre 2016 à 12h.

Au menu

- L'apéritif Saint-Eloi et ses douceurs
- Le saumon rose en belle-vue
- Le velouté de poireau et croûtons
- Le pintadeau périgourdine agrémenté d'un gratin dauphinois et sa bouquetière de légumes
- La coupe maison avec ses fruits et son coulis

Coût : 25 € pour les affiliés CGSP Cheminots Pensionnés de la régionale, les actifs de la section ainsi que les conjoints ; 32 € pour les sympathisants. Les boissons et le petit noir seront servis selon le tarif en vigueur.

Ambiance musicale assurée par « Monica et Patrick ».

Réservation jusqu'au **21 novembre au plus tard** auprès des Camarades : Francis Detez, rue Gérard Dubois 29 à Ath (068/283 705) ; Jean-Claude Imbo, rue Culant 30 à Deux-Acren (068/338 606 ou 0475/224 745).

Ceci n'est pas un budget !

Dimanche 16 octobre, le 1^{er} ministre présentait (enfin !) sa Déclaration de politique générale devant la Chambre. Cet exercice clôturait la pénible saga de la confection du budget 2017. Rien n'aura été épargné aux Citoyens : dramatisation, coup de théâtre, claquement de portes, coups bas et mots assassins !

Tout ça pour quoi ?

Après un tel cirque, la question mérite assurément d'être posée : « tout ça pour quoi ? »

Pour avoir un « budget » qui, une nouvelle fois cherche à faire des économies en réduisant, drastiquement, ses dépenses de service public et de protection sociale. Deux tiers de l'objectif budgétaire se réalise, en effet, par une diminution des dépenses publiques et la moitié de ces réductions concerne la sécurité sociale et les soins de santé.

Ainsi, les différentes mesures prises en matière de santé limitent la croissance du budget des « soins de santé » à 0,5 % en 2017 ; ce qui est largement insuffisant !

Dans le même temps, ce gouvernement prend toute une série de mesures afin d'augmenter le temps de travail, de retarder l'âge du départ à la pension, de précariser encore d'avantage les travailleurs et les allocataires sociaux. Or, il est prouvé que ce genre de mesures a un impact significatif **et négatif** sur la santé des travailleurs.

Bref, le gouvernement fait le choix d'une médecine à deux vitesses. Faut-il rappeler qu'en janvier dernier, le Baromètre « SOLIDARIS » mettait en avant qu'au cours des 12 derniers mois, près d'un Belge sur 5 avait renoncé **pour des raisons financières** à un rendez-vous chez un spécialiste ?

Que faut-il attendre d'une augmentation significative du prix des antibiotiques, du gel du budget des maisons médicales, des attaques sur le financement des hôpitaux ? C'est de la malhonnêteté d'oser dire que cela n'aura pas d'impact sur le Citoyen. Bien au contraire, cela va conduire une part sans cesse plus grande de la population à faire des choix douloureux, car, si nécessaire, le médecin continuera à prescrire des antibiotiques, il n'y a parfois pas d'autres solutions, mais nous serons de plus en plus nombreux à ne pas nous rendre à la pharmacie. À l'heure où 15 % de la population vit avec moins de 1 000 euros par mois, cette mesure est intolérable et résume, à elle seule, le mépris de ce gouvernement pour les plus précaires d'entre nous !

La théâtralisation du budget n'était, au final, qu'un élément de politique spectacle. Qu'un moyen de dramatiser la situation afin de faire passer toute une série de mesures.

En privilégiant la piste de diminution des dépenses, le Gouvernement fait, non pas un choix pragmatique, mais un choix idéologique dont l'objectif final est le démantèlement de nos mécanismes de solidarité. Moins de services publics et moins de sécurité sociale, cela signifie de donner la possibilité à certains de faire du profit sur notre dos.

Casser notre modèle social c'est permettre à certains de nous vendre ce qu'auparavant nous avions à notre disposition grâce à notre solidarité ! C'est faire la preuve que ce gouvernement ne sert pas les intérêts de la population mais est le bras armé des multinationales et du patronat !

Ceci n'est pas un budget, mais une remise en cause brutale de notre modèle social !

À nous de montrer que nous ne sommes pas dupes !

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

UN MAL SOURNOIS !

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

*Troubles de la concentration, du sommeil, irritabilité, nervosité, fatigue importante, palpitations...
Un nombre grandissant de travailleurs déclarent souffrir de symptômes liés à des risques psychosociaux.
Le phénomène n'épargne aucun secteur d'activité.*

Un phénomène en nette croissance

En 2010, une enquête nationale mettait en lumière que 3 travailleurs sur 10 resentaient, en permanence ou la plupart du temps, du stress au travail.

C'était en 2010, depuis, les mesures d'austérité imposées au monde du travail, la remise en cause du salaire, l'augmentation de la flexibilité, la précarisation de l'emploi n'ont fait qu'empirer les choses. Ainsi, en 2014, la FGTB publia une enquête sur le bien-être physique et mental auprès de 5 000 membres. L'enquête était intitulée « Modern Times » en référence au film de Charlie Chaplin de 1936, dans lequel le personnage principal essaie de survivre, en tant qu'ouvrier, dans la société moderne et industrialisée. Les résultats étaient alarmants.

Environ 90 % des répondants soulignaient que l'organisation du travail avait incontestablement une influence sur leur santé physique et mentale. Les conséquences le plus souvent évoquées étaient le stress (92 %), le burn-out (63 %) et les troubles du sommeil (51 %).

Le résultat le plus préoccupant de l'enquête était sans doute que trois quarts (74 %) des travailleurs interrogés estimaient ne pas avoir la force physique et psychologique pour continuer à travailler jusqu'à l'âge légal de la pension¹. Et ce constat datait d'avant la décision du gouvernement fédéral de relever l'âge légal de la pension de 65 à 67 ans. On peut donc supposer que ces pourcentages seraient encore plus élevés aujourd'hui.

En plus de ses effets dramatiques sur la santé des travailleurs, le mal-être au travail a, également, d'importantes conséquences sur l'économie elle-même. Le BIT (Bureau international du Travail) estime que les pertes de qualité, l'absentéisme et le turnover résultant du stress représentent entre 3 et 4 % du PIB des pays industrialisés.

La lente reconnaissance des risques psychosociaux

C'est en 1999, que les interlocuteurs sociaux se mettent d'accord sur une Convention collective du travail (CCT 72) sur la gestion et la prévention du stress occasionné par le travail. Cependant, le dispositif mis en place était tellement peu contraignant qu'il produit peu de résultats.

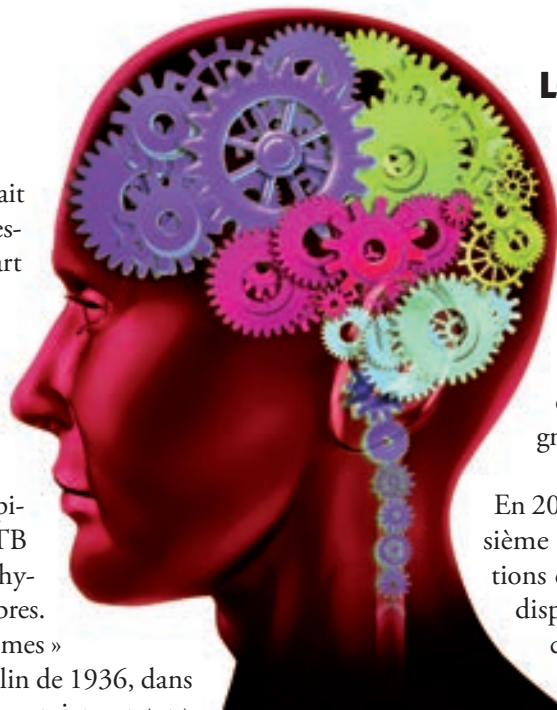
En 2002, suite à la publication de la « Troisième enquête européenne sur les conditions de travail », la Belgique se dote d'un dispositif légal et contraignant visant à combattre la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail. Cette loi s'appliquera également aux administrations et services publics. Les

dispositifs de ce nouveau cadre légal seront renforcés en 2007 afin de pouvoir prévenir plus rapidement les faits de violence ou de harcèlement (moral ou sexuel).

On le voit cependant, la prise en compte du phénomène reste partielle, se bornant au cas de stress, de violence ou de harcèlement. Mais les risques psychosociaux (RPS) sont une réalité bien plus complexe et sournoise.

Il faudra attendre la législation² de 2014 pour voir apparaître une réelle prise en compte des RPS. Ce nouveau paquet législatif élargit également la notion de harcèlement en redéfinissant ce qu'il faut comprendre par « harcèlement moral ». Il prend maintenant en compte la répétition de comportements considérés individuellement comme bénins mais **dont la répétition et l'accumulation** dans le temps forment un ensemble abusif (= donc aussi l'ensemble abusif de plusieurs conduites même si les conduites en elles-mêmes ne sont pas abusives).

Le harcèlement moral se construit par un amas de petites touches néfastes, telles que par exemple, le fait de ne pas attribuer de tâches à un travailleur ou de lui donner des



tâches inutiles ou largement inférieures à ses compétences, de l'ignorer, de l'isoler, de lui imposer des délais inhumains, de faire circuler des ragots ou des blagues le concernant...

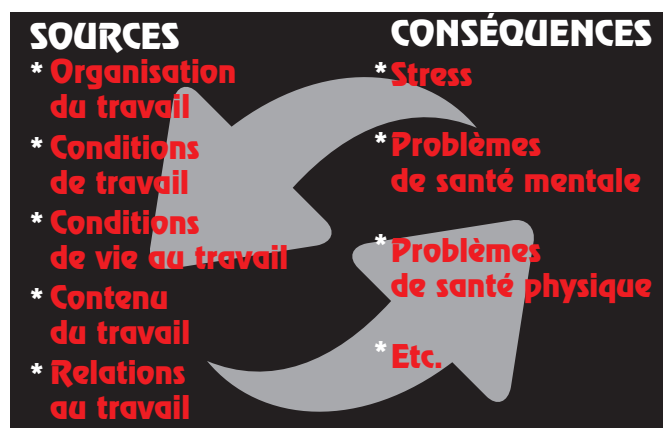
La loi de 2014 met également en avant une nouvelle approche dans le traitement des RPS en privilégiant la prévention au niveau collectif.

Le but étant d'avoir une vue globale de l'environnement de travail afin d'éviter que des travailleurs isolés ne doivent introduire des plaintes individuelles pour des facteurs de charge psychosociale s'appliquant à plusieurs travailleurs alors qu'il est possible de les éviter en travaillant sur une meilleure organisation du travail (au sens large). Pour ce faire la législation définit différentes procédures ainsi que les rôles de chacun³.

Les RPS, qu'est-ce que c'est ?

La loi de 2014 définit les risques psychosociaux de la manière suivante : il s'agit de « *la probabilité qu'un ou plusieurs travailleurs subissent un dommage psychique, qui peut également s'accompagner d'un dommage physique, suite à l'exposition à des composantes de l'organisation du travail, du contenu du travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail, sur lesquelles l'employeur a un impact et qui comportent objectivement un danger* ». La violence, le harcèlement moral ou sexuel au travail font partie intégrante des risques psychosociaux.

Les RPS liés au travail recouvrent donc des risques professionnels qui portent aussi bien atteinte à la santé psychique que physique des travailleurs. Le dommage psychique se manifeste par des angoisses, dépression, burn-out, des idées suicidaires tandis que le dommage physique se manifeste, notamment, par des problèmes de sommeil, d'hypertension ou encore des palpitations. Ces malaises trouvent leur origine dans la pression ressentie par le travailleur et peuvent représenter des dangers pour la sécurité du travailleur et celle de ses collègues.



**3/4 DES TRAVAILLEURS
NE PENSENT PAS TENIR
JUSQU'À LA PENSION...**



Le fait d'être exposé à des RPS peut également avoir des conséquences sur la vie sociale des travailleurs qui en sont victimes (relations familiales difficiles, dégradation des rapports avec les autres...).

Les risques psychosociaux sont complexes parce que leurs origines sont multifactorielles et que les dangers se situent à plusieurs niveaux : au niveau de l'organisation du travail, du contenu du travail, des conditions de travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail.

L'organisation du travail : il s'agit notamment de la structure, de la manière dont sont réparties les tâches, les procédures de travail, les outils de gestion...

Le contenu du travail : il a trait à la tâche du travailleur en tant que telle. On retrouve dans cette catégorie tout ce qui touche à la complexité et la variation des tâches, aux exigences émotionnelles (relation avec le public, contact avec la souffrance, devoir cacher ses émotions...), à la charge mentale (liée entre autres à la difficulté de la tâche), à la charge physique, la clarté des tâches...

1. Parmi les travailleurs qui font du travail en équipes, ce chiffre était même de 8 sur 10.
2. Cette législation se compose de 2 lois et d'un arrêté royal.
 - La loi du 28 février 2014 complétant la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail quant à la prévention des risques psychosociaux au travail dont, notamment, la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail.
 - La loi du 28 mars 2014 modifiant le code judiciaire et la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail en ce qui concerne les procédures judiciaires.
 - L'arrêté royal du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail.
3. Employeur, ligne hiérarchique, travailleur, conseiller en prévention interne, conseiller en prévention spécialisé dans les aspects psychosociaux, CPPT...



Les conditions de travail : elles recouvrent tout ce qui touche aux modalités d'exécution de la relation de travail : les types de contrat et d'horaires (le travail de nuit, le travail posté, les horaires atypiques...), les possibilités d'apprentissage, les procédures d'évaluation.

Les conditions de vie au travail : elles visent l'environnement physique dans lequel le travail est effectué : l'aménagement des lieux de travail, les équipements de travail, le bruit, l'éclairage, les substances utilisées, les positions de travail.

Les relations interpersonnelles au travail : cela regroupe les relations internes (entre travailleurs, avec le chef direct, la ligne hiérarchique...) mais également les relations avec les tiers, les possibilités de contact, la communication...

À tout cela s'ajoute encore le fait que le travailleur a souvent des difficultés à reconnaître qu'il peut souffrir de problèmes liés à son travail. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de problèmes de santé mentale. En effet, les préjugés ont la vie dure et il n'est pas rare d'entendre que les travailleurs concernés sont des personnes fragiles, que les RPS ne concernent que les problèmes de harcèlement, ou que l'origine de la situation n'est pas à trouver dans les conditions de travail mais dans la vie familiale. Ces préjugés rendent difficiles la prévention. Pourtant, nous avons peut-être, juste à côté de nous un collègue en souffrance, il est donc primordial de prendre très au sérieux les risques psychosociaux.

Pour savoir comment agir et réagir, la FGTB a édité une brochure téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.accg.be/sites/default/files/publications/accg-nouvelle-reglementation-sur-les-risques-psychosociaux-au-travail.pdf>

Un projet de société

L'évolution de la législation en matière de bien-être au travail, traduit l'évolution inquiétante que nous subissons actuellement. Le monde du travail est de plus en plus sous pression, les objectifs ne sont plus que financiers (il faut maximiser le profit, veiller au chiffre d'affaires...) et les menaces de perdre sa place si l'on ne répond pas aux exigences du Capital sont bien réelles.

Ce phénomène n'est pas anodin ! L'organisation du travail n'est pas neutre mais, au contraire, un choix idéologique !

La gestion managériale, qui s'étend largement aux services publics, fait de la production un moyen pour maximiser le profit, peu importe ce qui est produit, peu importe la manière dont c'est produit. L'important c'est que cela rapporte !

Le stress, la peur, les menaces, l'urgence, l'isolement des travailleurs deviennent donc des moyens aux mains des gestionnaires pour répondre à cet objectif.

À cela s'ajoute que ces méthodes de management font reposer l'entière responsabilité des résultats obtenus sur les seules épaules des travailleurs. « *Si les chiffres ne sont pas bons, c'est parce que les travailleurs, ne sont pas assez flexibles, pas assez productifs...* ». Les travailleurs ne sont plus que des ressources (comme les autres) à gérer, à exploiter afin de satisfaire les exigences des actionnaires.

Les politiques menées, notamment par ce Gouvernement, renforcent cette situation, donnent raison à ceux qui exploitent et, de ce fait, légitiment cette méthode d'organisation du travail.

La flexibilisation accrue prévue par la loi Peeters, le report de l'âge légal de la pension, la réforme de la loi sur la fixation des salaires, mais également l'instauration d'un service minimum, la réduction des effectifs ou la remise en cause de l'action syndicale, participent de ce phénomène.

Ces lois auront un impact extrêmement négatif sur notre santé, mais également sur notre espérance de vie ! Car, partout en Europe, où l'on a flexibilisé le temps de travail, augmenter l'âge de départ à la retraite cela s'est **toujours** traduit par un recul de l'espérance de vie des travailleurs et des plus précaires.

La résistance à ce détricotage de notre modèle social doit être l'affaire de tous car ***sommes-nous disposés à vivre en mauvaise santé et à mourir plus tôt pour satisfaire ceux qui nous méprisent et nous exploitent ?***

Voilà, peut-être, la seule question qui mérite, à cette heure, d'être posée !

Le baromètre de la FGTB : notre qualité de vie au peigne fin

À une époque où le buzz et le coup d'éclat médiatique l'emportent trop souvent sur la réflexion, le baromètre socio-économique de la FGTB remet les pendules à l'heure ! Cet outil précieux pour les travailleurs situe les décisions politiques dans leur contexte et permet d'en démêler la trame et d'en traquer les absurdités.

Chaque année, la FGTB édite un baromètre de notre qualité de vie. Il s'écarte fondamentalement des rapports de la Banque nationale car la FGTB tient à ne pas prendre uniquement en compte les indicateurs économiques. En effet, pour nous, le bien-être et la qualité de vie ne doivent pas être mis de côté, bien au contraire, ils doivent être un élément essentiel lorsque l'on veut juger de l'état d'un pays.

C'est tout cela que prend en compte le baromètre de la FGTB. À sa lecture, on se rend compte combien les épaules des travailleurs, des allocataires sociaux sont les seules à toujours supporter le poids d'une austérité qui dégrade tout autant leur condition de travail que leur vie de tous les jours.

Quelques exemples simples suffiront à le démontrer ici mais le baromètre 2016 en comporte des dizaines (comme l'évaluation de la mobilité, de la qualité de l'eau, de l'air, de la culture, etc.) et en cela est un atout précieux pour les travailleurs dans leur argumentation en faveur d'une meilleure qualité de vie.

Le pouvoir d'achat a reculé

Le pouvoir d'achat des Belges est en baisse continue depuis 2009 et est actuellement au niveau de celui de 2006... Cette évolution est inférieure à celle de nos pays voisins mais la « norme salariale » sur laquelle le gouvernement s'est basé pour nous imposer les sauts d'index, le blocage salarial ou le tax-shift a malgré tout été appliquée... Alors que la productivité n'a cessé d'augmenter, la part des salaires dans la richesse produite a encore chuté.



Les recettes fiscales en chute libre !

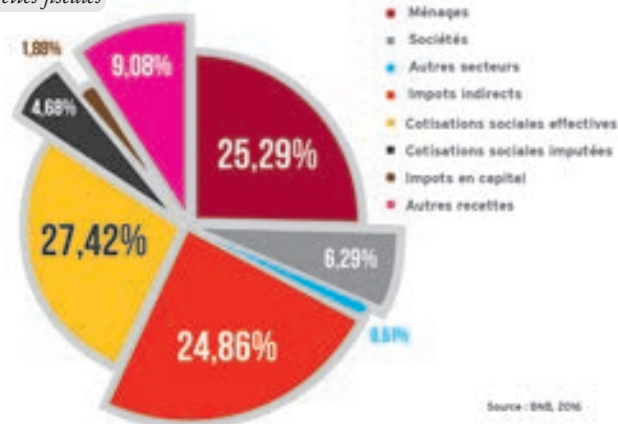
Le gouvernement s'étonne de devoir trouver 4,2 milliards supplémentaires pour combler son budget. Le pays est riche mais l'État est de plus en plus pauvre. À quoi cela est-il dû ? Aujourd'hui, le travail fournit l'essentiel des recettes de l'État et le capital ne contribue que très peu aux finances publiques et à la protection sociale. C'est pourtant dans les services publics et dans la Sécu que ce gouvernement entend aller

chercher des recettes supplémentaires. En première ligne, nos pensions sont directement visées alors qu'elles sont déjà les plus basses d'Europe.

Les coûts de la sécurité sociale augmentent, mais au lieu d'aborder cette situation de manière équilibrée, le gouvernement se limite uniquement aux dépenses (en diminuant les prestations pour les soins de santé et en rendant plus difficile l'accès à la sécurité sociale) et de plus, il affecte les revenus à de nouvelles réductions de cotisations patronales de 32 % à 25 %.

De plus, aucun engagement n'a été demandé aux employeurs pour investir ces milliards prélevés dans la sécurité sociale. Les distribuer aux actionnaires ou les faire disparaître au Panama, peu importe. Lorsqu'on additionne la perte due au saut d'index et le blocage des salaires, la grande partie de la population est perdante. Pour les allocataires sociaux, la perte est la plus grande. Toutes les mesures d'austérité les frappent de plein fouet !

Recettes fiscales



Contre-feux

À toutes ces régressions, nous avons des dizaines d'alternatives à opposer et à proposer, dont le refinancement de nos services publics, une fiscalité fortement progressive et touchant tous les revenus ou une réduction du temps de travail sans perte de salaire et avec embauche compensatoire afin d'améliorer nos conditions de travail et de répartir plus également les fruits de notre travail.

La prospérité n'est en rien synonyme de bonheurs. Certainement pas si ce bien-être sert à la dégradation du cadre et des conditions de vie de l'homme et forme une menace pour la planète tout entière. Certainement pas si elle n'est acquise qu'au prix de l'exploitation des uns au profit de quelques autres !

Consultez le baromètre FG TB sur :
<http://www.fgtb.be/-/barometre-socio-economique-2016>

Les raisons de ta colère et de la nôtre

Les mois passent, le gouvernement fédéral est toujours là et poursuit son travail de sape des services publics. Jamais un gouvernement n'avait mené une politique antisociale aussi violente alors que la crise précarise un nombre croissant de citoyens dans notre pays et en particulier à Bruxelles. Le 7 octobre, la CGSP manifestait à Wavre en front commun, pour rappeler les raisons de notre colère et notre détermination dans la défense des services publics.

Malgré notre opposition argumentée et les différentes actions, manifestations, grèves, ce gouvernement chimérique s'entête, au mépris du dialogue social, à mettre en œuvre des politiques injustes qui atteignent tout d'abord les plus fragiles, mais qui touchent tous les citoyens dès lors qu'on s'attaque à cette richesse collective que sont les services publics. Nous leur disons : « attention ! » ; « stop ! » ; « vous allez trop loin ! » ; « on va se fâcher »... Et eux, ces messieurs-dames du gouvernement, ils s'entêtent, s'enferment, jusqu'à l'échec dans des politiques délétères qui ne rencontrent même pas les objectifs définis par leurs propres critères.

Services publics et Sécurité sociale en danger

Le trou de 4,2 milliards qui apparaît dans le budget fédéral à l'heure du contrôle budgétaire aboutira à de nouvelles économies forcées dans les services publics. Une fois de plus, ces derniers serviront de variable d'ajustement, répondant ainsi aux diktats de la Commission européenne sur les normes de déficits budgétaires des États et à la quête insatiable de compétitivité exigée par les organisations patronales. Il faut dénoncer le carcan qu'impose le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) qui empêche tout État, de mener des politiques d'investissement et de relance. Pour régler les questions de compétitivité, il faut abolir les mécanismes qui organisent la concurrence entre territoires en Europe et qui conduisent à revoir sans cesse à la baisse les normes sociales pour se monter plus « compétitif » que son voisin. Cette logique est défavorable aux travailleurs qui s'en trouvent progressivement précarisés. Il faudrait au contraire développer l'harmonisation fiscale et sociale que nous réclamons depuis les débuts de l'Union européenne !

Non content de démanteler les services publics à travers des réductions de financement et d'effectifs, ce gouvernement de malheur se propose de faire des coupes sombres dans les branches de la Sécurité sociale. Après les exclusions du chômage ; le relèvement de l'âge de la retraite à 67 ans, voilà qu'il s'attaque aux malades par un moindre remboursement des soins de santé.

Dans le même temps, il prépare une réforme de l'impôt des sociétés qui abaisserait encore le taux moyen d'imposition vers les 20 %, privant en cela l'État de rentrées nécessaires à son bon fonctionnement. Il nous mène ainsi vers un système inégalitaire où la garantie sociale s'efface devant les privilèges des nantis !



Les alternatives existent !

Nous résistons et nous opposons car nous défendons un véritable projet de société axé sur l'intérêt général et la solidarité. En matière d'emploi par exemple. À l'opposé du projet Peeters qui vise à permettre de travailler plus en assouplissant les règles de calcul du temps de travail, nous prôtons avec la FGTB un partage via une réduction collective du temps de travail. Cette approche est favorable à la réduction du chômage, au bien-être des travailleurs, aux recettes de l'État via les cotisations sociales et du même coup à la réduction des dépenses de l'assurance chômage.

Que faire d'un gouvernement borné qui applique des recettes qui s'avèrent inadéquates et qui malgré ce constat, s'acharne à les imposer ? Il faut en changer ! C'est pour cela que la CGSP-Bruxelles, avec les autres centrales de la FGTB continuera à mobiliser et à mener des actions. C'est bien son rôle de contrepouvoir. Dans une société réputée démocratique, « lorsque le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs¹ ».

Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles

1. Art. 35 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1793.



Fonds régional de garantie locative pour baux privés

Conformément aux engagements de la Déclaration de politique régionale, la Wallonie va créer un Fonds régional de garanties locatives (FGL). Ce fonds se porterait garant auprès du propriétaire du versement de la garantie complète même si elle n'est pas encore totalement constituée par le locataire et permettrait la portabilité de cette garantie.

La situation actuelle dans le secteur privé

La garantie locative protège le bailleur lorsque le preneur manque à ses obligations. Même si elle n'est pas imposée par la loi, la plupart des baux prévoient une garantie. Si les parties optent pour une garantie en espèces, trois modalités sont possibles : compte bloqué au nom du preneur, garantie versée en plusieurs mensualités, garantie via un contrat entre le CPAS et une institution financière.

Le système actuel présente plusieurs inconvénients :

- moins d'un Belge sur quatre dispose d'une épargne de précaution permettant de faire face à une dépense imprévue. La garantie peut donc constituer un frein majeur à l'accès au logement ;
- difficulté de transition entre deux logements et pour récupérer la garantie en cas de dégâts ou si le propriétaire n'y consent pas ;
- en cas de versement étalé, la plupart des banques imposent des frais de dossiers pour compenser les intérêts perdus ;
- le recours au CPAS stigmatise les bénéficiaires auprès des propriétaires.

Le projet de Fonds régional de garanties locatives

La constitution de la garantie locative resterait toujours facultative. Mais, si garantie il y a, elle devra être obliga-



toirement versée au Fonds régional. Le montant serait équivalent à deux mois de loyer. La constitution de la garantie pourrait se faire en 12 ou 24 mensualités pour certaines catégories de revenus et dans certains cas particuliers. Par ailleurs, le gouvernement entend permettre la portabilité de la garantie locative. Le Fonds couvrira les dégâts locatifs ainsi que les arriérés de loyers et de charges mais pas les indemnités de rupture.

La structure du FGL serait confiée à un établissement de crédit via le mécanisme de concession de services publics. Un rendement sociétal serait exigé en justifiant d'une certaine expérience dans l'octroi de crédits dans les secteurs de l'immobilier durable, de l'énergie renouvelable, de l'éducation et/ou des soins de santé. Les rendements générés seraient affectés à un Fonds budgétaire pour le relogement.

Position de la FGTB wallonne

La FGTB wallonne a accueilli favorablement le projet mais a marqué sa préférence pour qu'un organisme public, existant ou à créer, assume les missions de collecte et de gestion des montants déposés. Néanmoins, vu les difficultés légales et réglementaires ainsi que les

obligations européennes, le choix du mécanisme de concession de services publics paraît s'imposer. Par conséquent, la FGTB wallonne souhaite que le cahier des charges contienne un certain nombre de prescriptions. Ce Fonds devrait intervenir pour augmenter l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité à un prix abordable (location ou achat), mais aussi pour améliorer l'offre en matière d'infrastructures collectives. Ces investissements amélioreront le niveau de vie de la population mais soutiendront aussi la création d'activités et d'emplois. La FGTB wallonne revendique également la création d'un Comité d'orientation, de suivi et d'évaluation de l'affectation des moyens collectés, Comité dans lequel seraient représentés les interlocuteurs sociaux wallons. La FGTB wallonne veillera à être associée à l'évolution du dossier et ses représentants au CESW seront attentifs à défendre ces propositions.

Article paru dans Echo FGTB de septembre 2016

Les syndicats et les avocats défenseurs des droits humains soutiennent Lula



Des syndicats internationaux et américains se sont associés à d'éminents avocats défenseurs des droits humains pour dénoncer les accusations sans fondement à l'encontre de l'ancien président brésilien Luis Inácio Lula da Silva, lors d'une manifestation spéciale organisée le 20 septembre à New York par la CSI et l'AFL-CIO.

Lula s'est exprimé par liaison vidéo au cours de cette manifestation, pendant que le procureur Sérgio Moro, au Brésil, annonçait qu'il assumerait lui-même la fonction de juge pour procéder aux auditions concernant les accusations contre Lula, diffusées pour la première fois par le conglomerat de la presse de droite Globo il y a plus de cinq ans. Un des collègues procureurs de Moro, Roberson Pozzobon, a reconnu la semaine dernière qu'il n'y avait pas de preuve au sujet de l'accusation principale selon laquelle Lula posséderait en secret un appartement à Guarujá.

L'avocat internationalement renommé Geoffrey Robertson, spécialiste des droits humains, a déclaré : « *Le monde entier regarde le Brésil. La communauté juridique internationale est scandalisée par l'acharnement des procureurs du Car Wash contre Lula et sa famille. Lula n'est pas poursuivi, il est persécuté. C'est pourquoi nous avons déposé une plainte à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, à Genève. Je rencontre de nombreux avocats et défenseurs des droits humains en ce moment aux États-Unis, pendant l'Assemblée générale des Nations unies, pour discuter de la situation qui règne actuellement au Brésil.* »

D'après Tefera Gebre, le directeur général adjoint de l'AFL-CIO, « *La défense de la démocratie est fondamentale pour les syndicats. Les travailleurs américains et l'AFL-CIO sont fiers de soutenir l'ancien président Lula et les travailleuses et travailleurs brésiliens. La justice est importante en démocratie, où les citoyens sont au cœur de la représentation, et la justice est importante pour Lula et le peuple brésilien.* »

Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, qualifie les accusations à l'encontre de Lula « *d'attaques politiques partisans faisant usage de l'appareil judiciaire pour essayer*

de détruire un homme qui a hissé des dizaines de millions de citoyens hors de la pauvreté et qui reste le chef d'État le plus apprécié de l'histoire du Brésil. Lula a déjà été déclaré coupable par l'homme qui va présider son jugement sans jury, pendant que les entreprises cherchent à renforcer leur mainmise sur le pays pour préserver leurs intérêts. Nous soutenons Lula dans sa lutte contre ce simulacre de justice. »

Les avocats de Lula ont dressé une liste des violations des droits fondamentaux dont il a fait l'objet pendant la campagne menée contre lui, notamment la privation de liberté, la mise sur écoute illégale de ses conversations téléphoniques, la divulgation de sa correspondance, l'interception de ses échanges avec ses avocats, la présomption de culpabilité sans preuve ni jugement, l'absence de juge impartial et de procédure judiciaire équitable.

Certains adversaires de Lula, même parmi les plus virulents, critiquent les accusations portées contre Lula, craignant que le manque de consistance du dossier ne compromette l'ensemble des enquêtes de l'opération « Car Wash » contre la corruption. Sur les 594 membres que compte le Congrès brésilien, 352 sont en butte à de graves allégations ou accusations, dont un grand nombre sont en lien avec enquêtes du Car Wash.



Pour plus de renseignements et pour signer la pétition internationale, veuillez consulter le site <http://www.standwithlula.org>



EPC ! Vous avez dit EPC... Encore un acronyme !

Faut-il comprendre Electric Power Control ou Église Presbytérienne Camerounaise ?



Depuis maintenant un mois, le sigle EPC a fait intrusion dans le monde scolaire. Il ne s'agit évidemment ni d'un système électronique ni d'une église camerounaise mais de l'Enseignement de la Philosophie et de la Citoyenneté.

Le décret du 22 octobre 2015, relatif à l'Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté, crée une inégalité entre élèves de l'enseignement libre, qui sont privés de ce nouveau cours et les élèves de l'enseignement officiel qui en bénéficient à raison d'au moins une heure par semaine.

L'enseignement catholique a préféré saupoudrer la formation philosophique et citoyenne dans l'ensemble des cours.

Nous utiliserons donc dorénavant **l'appellation CPC** pour l'enseignement officiel puisqu'un véritable cours, rassemblant l'ensemble des élèves, y est organisé.

La création d'un Cours de Philosophie et de Citoyenneté est débattue dans les Parlements depuis 20 ans.

Le CPC est enfin là, c'est un acte important. Éduquer aux institutions, au fonctionnement du pays et aux enjeux citoyens. Développer la connaissance de soi, l'ouverture à l'autre. Aiguiser le sens critique. Les objectifs sont ambitieux.

On connaît les ravages que la méconnaissance de l'autre, au sens large, peut produire dans une société (religion, ethnicité, sexualité...). **Ce CPC aurait donc dû faire l'objet d'une large présentation auprès des enseignants, des élèves et des parents.**

De nombreux directeurs et Pouvoirs organisateurs ont négligé cette information indispensable. Pire, certains l'ont même comparé au cours d'EPA (encadrement pédagogique alternatif, surnommé très souvent « cours de rien »).

On peut bien sûr regretter l'arrivée tardive des circulaires dans les établissements. Sa mise en œuvre a été chaotique dans de nombreuses écoles. Difficulté d'établir les grilles horaires, situations compliquées pour nos camarades maîtres spéciaux de morale ou de religion... La CGSP a exigé et obtenu la préservation globale de l'emploi. Ceci n'empêchera pas certains enseignants de vivre dans leurs écoles des situations difficiles.

Il faut cependant faire confiance aux acteurs de terrain. **Laissons ce cours se développer, laissons parents et enseignants se l'approprier.**

Le pied est mis dans la porte. On peut espérer pour l'avenir que le choix des élèves se porte sur un seul cours commun de deux périodes. Deux périodes consacrées à une réflexion collective construisant les citoyens et la société civile de demain. Et pourquoi pas des cours de religion et morale optionnels. Les difficultés de mise en route de ce cours de philosophie et de citoyenneté ne doivent pas occulter la formidable opportunité qu'il apporte d'aider le jeune à se construire, à apprendre le vivre ensemble, à dépasser les préjugés, à développer un sentiment de citoyenneté ;

« Si on veut obtenir quelque chose que l'on n'a jamais eu, il faut tenter quelque chose que l'on n'a jamais fait » - Périclès.

Joseph Thonon

Traitement de septembre 2016 pour les Temporaires

Vous trouverez ci-dessous les tableaux des traitements pilotes pour les membres du personnel temporaire. Ces échelles ont été adaptées en raison d'un saut d'index (1,6084 à 1,6406) en juillet 2016 et suite à la réforme des titres et fonctions.

Lecture des tableaux

Dans les cinq dernières colonnes, certaines rangées comportent deux lignes.

La première correspond à l'attribution de l'allocation de foyer et la seconde à celle de l'allocation de résidence.

Chaque montant net est égal au montant imposable diminué du précompte professionnel ET de la cotisation spéciale de sécurité sociale.

En matière de précompte professionnel, l'isolé est assimilé à la situation d'un ménage à deux revenus avec toutefois une réduction de précompte. Pour l'application de la cotisation sociale, il est assimilé à la situation d'un ménage à revenu unique. Compte tenu de cette complexité, nous avons opté pour une présentation des revenus nets en trois colonnes : 1 revenu, 2 revenus et isolé.

NB :

- la réduction de précompte pour « isolé » a déjà été intégrée ;
- les réductions pour « enfants à charge » n'ont pas été intégrées ; il y a donc lieu, le cas échéant, d'augmenter le net en fonction du nombre d'enfants concernés.

Au niveau de la réforme des titres et fonctions, pour les fonctions enseignantes de l'enseignement fondamental et secondaire de l'enseignement de plein exercice et en alternance, ordinaire et spécialisé ainsi que de l'enseignement secondaire de promotion sociale, des échelles barémiques de référence sont fixées par le Gouvernement au porteur d'un **titre de capacité requis** selon qu'il possède une composante disciplinaire soit de niveau master et/ou baccalauréat, soit qu'il possède une composante disciplinaire du niveau secondaire supérieur ou la qualité d'homme de métier.

Le porteur d'un **titre de capacité suffisant**, disposant des mêmes composantes disciplinaires, bénéficiera d'une échelle barémique correspondant aux échelles de référence diminuées du montant d'une annale de l'échelle de référence applicable.

Le porteur d'un **titre de capacité de pénurie**, disposant des mêmes composantes disciplinaires, bénéficiera d'une échelle barémique correspondant aux échelles de référence diminuées du montant d'une annale et d'une biennale de l'échelle de référence applicable.

Le porteur d'un **titre de capacité autre** bénéficiera d'une échelle barémique correspondant aux échelles de référence diminuées du montant de deux biennales.

La logique barémique applicable dans le cadre de la réforme des titres et fonctions est fixée à l'article 50 du Décret. Même si en application des mesures transitoires et dans le respect des droits acquis, les multiples échelles actuelles resteront longtemps encore d'application, le décret, sans fixer les échelles, précise la logique dans laquelle le Gouvernement a dû s'inscrire en matière de barèmes applicables aux membres du personnel de l'enseignement.

L'AGCF déclinant les fonctions, titres et barèmes précise, pour chaque configuration de titre dans chaque fonction le barème applicable (ces barèmes seront également repris sur l'application « Primoweb »).

Dans un souci de facilité et de lisibilité, nous avons édité les barèmes de référence au porteur du titre requis.

En ce qui concerne les barèmes des titres suffisants, de pénurie et autre, ceux-ci sont accessibles sur le site de la CGSP-enseignement à l'adresse : <http://www.cgsp-enseignement.be/139-secteur/334-traitements>

Inscription sur Primoweb

Seuls les enseignants temporaires sans emploi doivent s'inscrire sur le site « Primoweb » à chaque fin d'intérim ou à chaque période d'inoccupation. Les temporaires désignés à temps plein pour toute l'année 2016-2017 ne sont pas concernés par cette obligation.

Bon à savoir – Addendum à Tribune du mois d'octobre

Le Décret « Titres et fonctions » du 11 avril 2014, d'application depuis le 1^{er} septembre 2016, ne modifie en rien les dispositions antérieures concernant l'octroi du barème 501 **aux instituteurs et AESI détenteurs d'un master en sciences de l'éducation** ou d'un master dont la composante disciplinaire est listée en titre requis pour la fonction correspondante au DS. Ces mesures sont détaillées aux articles 7 et suivants de l'arrêté du 5 juin 2014.

Joseph Thonon

Min. : 21.333,02 €		Max. : 40.216,32 €	
1 ¹	x	1 ¹	x
1 ¹	x	1 ¹	x
1 ³	x	1 ³	x
10 ²	x	10 ²	x
61 ans	1 ¹	1 ¹	x
62 ans	1 ¹	1 ¹	x

Code A.R. : 415
Code C.T.I. : 501
Classe : 24
Index : 1,6406
Au 1er juillet 2016

Min. : 23.740,80 €		Max. : 42.624,10 €	
1 ¹	x	1 ¹	x
1 ¹	x	1 ¹	x
1 ³	x	1 ³	x
10 ²	x	10 ²	x
61 ans	1 ¹	1 ¹	x
62 ans	1 ¹	1 ¹	x

Code A.R. : 422
Code C.T.I. : 502
Classe : 24
Index : 1,6406
Au 1er juillet 2016

Anc.	Annuel 100%	Mens. Indexé	Foyer Résidence	O.N.S.S. 13,07%	Impos.	Net		
						1 Rev	2 Rev	Isolé

0	21.333,02 €	2.916,58 €	0,00 €	381,20 €	2.535,38 €	2.085,55 €	1.819,73 €	1.843,73 €
1	22.024,15 €	3.011,07 €	0,00 €	393,55 €	2.617,52 €	2.146,30 €	1.865,81 €	1.889,81 €
2	23.406,41 €	3.200,05 €	0,00 €	418,25 €	2.781,80 €	2.241,71 €	1.950,95 €	1.974,95 €
5	24.699,48 €	3.376,83 €	0,00 €	441,35 €	2.935,48 €	2.332,19 €	2.032,00 €	2.056,00 €
7	25.992,55 €	3.553,61 €	0,00 €	464,46 €	3.089,16 €	2.421,33 €	2.111,51 €	2.135,51 €
9	27.285,62 €	3.730,40 €	0,00 €	487,56 €	3.242,84 €	2.502,39 €	2.183,80 €	2.207,80 €
11	28.578,69 €	3.907,18 €	0,00 €	510,67 €	3.396,51 €	2.581,90 €	2.263,31 €	2.287,31 €
13	29.871,76 €	4.083,97 €	0,00 €	533,77 €	3.550,19 €	2.661,41 €	2.342,10 €	2.366,10 €
15	31.164,83 €	4.260,75 €	0,00 €	556,88 €	3.703,87 €	2.740,92 €	2.413,59 €	2.437,59 €
17	32.457,90 €	4.437,54 €	0,00 €	579,99 €	3.857,55 €	2.813,20 €	2.477,04 €	2.501,04 €
19	33.750,97 €	4.614,32 €	0,00 €	603,09 €	4.011,23 €	2.892,71 €	2.548,53 €	2.572,53 €
21	35.044,04 €	4.791,10 €	0,00 €	626,20 €	4.164,91 €	2.972,22 €	2.620,01 €	2.644,01 €
23	36.337,11 €	4.967,89 €	0,00 €	649,30 €	4.318,59 €	3.051,73 €	2.691,50 €	2.715,50 €
25	37.630,18 €	5.144,67 €	0,00 €	672,41 €	4.472,26 €	3.119,43 €	2.754,96 €	2.778,96 €
61 ans	38.923,25 €	5.321,46 €	0,00 €	695,51 €	4.625,94 €	3.190,91 €	2.827,84 €	2.850,44 €
62 ans	40.216,32 €	5.498,24 €	0,00 €	718,62 €	4.779,62 €	3.262,40 €	2.901,27 €	2.921,93 €

Anc.	Annuel 100%	Mens. Indexé	Foyer Résidence	O.N.S.S. 13,07%	Impos.	Net		
						1 Rev	2 Rev	Isolé

0	23.740,80 €	3.245,76 €	0,00 €	424,22 €	2.821,54 €	2.262,73 €	1.969,16 €	1.993,16 €
1	24.431,93 €	3.340,25 €	0,00 €	436,57 €	2.903,88 €	2.313,31 €	2.015,05 €	2.039,05 €
2	25.814,19 €	3.529,23 €	0,00 €	461,27 €	3.067,96 €	2.406,67 €	2.097,81 €	2.121,81 €
5	27.107,26 €	3.706,01 €	0,00 €	484,38 €	3.221,64 €	2.495,80 €	2.177,31 €	2.201,31 €
7	28.400,33 €	3.882,80 €	0,00 €	507,48 €	3.375,32 €	2.568,20 €	2.249,80 €	2.273,60 €
9	29.693,40 €	4.059,58 €	0,00 €	530,59 €	3.529,00 €	2.647,70 €	2.329,11 €	2.353,11 €
11	30.986,47 €	4.236,37 €	0,00 €	553,69 €	3.682,67 €	2.727,21 €	2.400,89 €	2.424,69 €
13	32.279,54 €	4.413,15 €	0,00 €	576,80 €	3.836,35 €	2.806,72 €	2.472,16 €	2.496,16 €
15	33.572,61 €	4.589,94 €	0,00 €	599,90 €	3.990,03 €	2.879,01 €	2.535,63 €	2.559,63 €
17	34.865,68 €	4.766,72 €	0,00 €	623,01 €	4.143,71 €	2.958,51 €	2.607,11 €	2.631,11 €
19	36.158,75 €	4.943,50 €	0,00 €	646,12 €	4.297,39 €	3.038,03 €	2.678,59 €	2.702,59 €
21	37.451,82 €	5.120,29 €	0,00 €	669,22 €	4.451,07 €	3.114,54 €	2.750,07 €	2.774,07 €
23	38.744,89 €	5.297,07 €	0,00 €	692,33 €	4.604,74 €	3.186,03 €	2.822,69 €	2.845,56 €
25	40.037,96 €	5.473,86 €	0,00 €	715,43 €	4.758,42 €	3.249,48 €	2.888,10 €	2.909,02 €
61 ans	41.331,03 €	5.650,64 €	0,00 €	738,54 €	4.912,10 €	3.320,97 €	2.961,52 €	2.980,50 €
62 ans	42.624,10 €	5.827,42 €	0,00 €	761,64 €	5.065,78 €	3.392,46 €	3.034,95 €	3.051,99 €

Prof sec inf (T requis) - Surv Educ Ext (CTI 358) - Surv Educ Int (CTI 598) - Asist Soc (CTI 337) - Infirm Kine Logop (CTI : 15) - Aux CPMS (CTI : 186) - Maternelle (CTI : 121) - Primaire (CTI : 171)

Prof PP-CTPP-CT sec sup (T requis)

Min. : 17 081,45 €				Max. : 31 499,01 €			
1	1	1	x	1	1	1	x
1	1	1	x	1	1	1	x
3	1	3	x	1	1	3	x
1	2	1	x	1	1	2	x
10	2	10	x	1	1	10	x
61 ans	1	1	x	61 ans	1	1	x
62 ans	1	1	x	62 ans	1	1	x

Index : 1,6406
Au 1er juillet 2016

Code A.R. : 216

Code C.T.I. : 301

Classe : 22

Code A.R. : 222/1

Code C.T.I. : 382

Classe : 22

Index : 1,6406
Au 1er juillet 2016

Prof sec inf (T requis) - Surv Educ Ext (CTI 358) - Surv Educ Int (CTI 598) - Asist Soc (CTI 337) - Infirm Kine Logop (CTI : 15) - Aux CPMS (CTI : 186) - Maternelle (CTI : 121) - Primaire (CTI : 171)

Prof PP-CTPP-CT sec sup (T requis)

Min. : 17 081,45 €				Max. : 31 499,01 €			
1	1	1	x	1	1	1	x
1	1	1	x	1	1	1	x
3	1	3	x	1	1	3	x
1	2	1	x	1	1	2	x
10	2	10	x	1	1	10	x
61 ans	1	1	x	61 ans	1	1	x
62 ans	1	1	x	62 ans	1	1	x

Index : 1,6406
Au 1er juillet 2016

Code A.R. : 216

Code C.T.I. : 301

Classe : 22

Code A.R. : 222/1

Code C.T.I. : 382

Classe : 22

Index : 1,6406
Au 1er juillet 2016

Anc.	Annuel 100%	Mens. Indexé	Foyer Residence	O.N.S.S. 13,07%	Impos.	Net	
						1 Rev	2 Rev

Anc.	Annuel 100%	Mens. Indexé	Foyer Residence	O.N.S.S. 13,07%	Impos.	Net	
						1 Rev	2 Rev

0	17 081,45 €	2 335,32 €	49,21 €	311,66 €	2 072,87 €	1 815,46 €	1 580,26 €	1 604,26 €
1	17 627,94 €	2 410,03 €	24,80 €	308,44 €	2 051,48 €	1 805,39 €	1 573,15 €	1 597,15 €
2	18 720,92 €	2 559,46 €	49,21 €	321,42 €	2 137,82 €	1 857,48 €	1 616,37 €	1 640,37 €
5	19 617,25 €	2 682,01 €	24,80 €	318,21 €	2 116,43 €	1 841,89 €	1 602,25 €	1 626,25 €
7	20 530,29 €	2 806,83 €	0,00 €	334,52 €	2 224,94 €	1 910,33 €	1 660,34 €	1 684,34 €
9	21 444,35 €	2 931,80 €	0,00 €	350,54 €	2 331,47 €	1 976,82 €	1 716,48 €	1 740,48 €
11	22 358,41 €	3 056,77 €	0,00 €	366,85 €	2 439,98 €	2 043,86 €	1 774,58 €	1 798,58 €
13	23 272,47 €	3 181,73 €	0,00 €	383,19 €	2 548,61 €	2 108,62 €	1 832,80 €	1 856,80 €
15	24 186,53 €	3 306,70 €	0,00 €	399,52 €	2 657,25 €	2 167,30 €	1 884,01 €	1 908,01 €
17	25 100,59 €	3 431,67 €	0,00 €	415,85 €	2 765,88 €	2 232,06 €	1 942,23 €	1 966,23 €
19	26 014,65 €	3 556,64 €	0,00 €	432,19 €	2 874,52 €	2 296,82 €	2 000,45 €	2 024,45 €
21	26 928,71 €	3 681,60 €	0,00 €	448,52 €	2 983,15 €	2 360,48 €	2 057,40 €	2 081,40 €
23	27 842,77 €	3 806,57 €	0,00 €	464,85 €	3 091,78 €	2 417,66 €	2 106,88 €	2 130,88 €
25	28 756,83 €	3 931,54 €	0,00 €	481,19 €	3 200,42 €	2 481,11 €	2 163,59 €	2 187,59 €
27	29 670,89 €	4 056,51 €	0,00 €	497,52 €	3 309,05 €	2 538,87 €	2 220,28 €	2 244,28 €
61 ans	30 584,95 €	4 181,47 €	0,00 €	513,85 €	3 417,69 €	2 595,58 €	2 276,99 €	2 300,99 €
62 ans	31 499,01 €	4 306,44 €	0,00 €	530,19 €	3 526,32 €	2 645,06 €	2 326,47 €	2 350,47 €

0	19 218,75 €	2 627,52 €	0,00 €	343,42 €	2 284,11 €	1 946,64 €	1 690,73 €	1 714,73 €
1	19 767,15 €	2 702,50 €	0,00 €	353,22 €	2 349,28 €	1 988,89 €	1 727,07 €	1 751,07 €
2	20 881,81 €	2 854,89 €	0,00 €	373,13 €	2 481,76 €	2 066,89 €	1 794,81 €	1 818,81 €
5	21 795,87 €	2 979,86 €	0,00 €	389,47 €	2 590,39 €	2 131,65 €	1 853,03 €	1 877,03 €
7	22 709,93 €	3 104,83 €	0,00 €	405,80 €	2 699,03 €	2 196,41 €	1 911,25 €	1 935,25 €
9	23 623,99 €	3 229,79 €	0,00 €	422,13 €	2 807,66 €	2 255,10 €	1 962,46 €	1 986,46 €
11	24 538,05 €	3 354,76 €	0,00 €	438,47 €	2 916,29 €	2 319,50 €	2 020,28 €	2 044,28 €
13	25 452,11 €	3 479,73 €	0,00 €	454,80 €	3 024,93 €	2 382,95 €	2 076,98 €	2 100,98 €
15	26 366,17 €	3 604,69 €	0,00 €	471,13 €	3 133,56 €	2 446,40 €	2 133,69 €	2 157,69 €
17	27 280,23 €	3 729,66 €	0,00 €	487,47 €	3 242,20 €	2 501,76 €	2 183,17 €	2 207,17 €
19	28 194,29 €	3 854,63 €	0,00 €	503,80 €	3 350,83 €	2 558,46 €	2 239,87 €	2 263,87 €
21	29 108,35 €	3 979,60 €	0,00 €	520,13 €	3 459,46 €	2 615,16 €	2 296,57 €	2 320,57 €
23	30 022,41 €	4 104,56 €	0,00 €	536,47 €	3 568,10 €	2 671,87 €	2 351,76 €	2 375,76 €
25	30 936,47 €	4 229,53 €	0,00 €	552,80 €	3 676,73 €	2 721,34 €	2 394,81 €	2 418,81 €
27	31 850,53 €	4 354,50 €	0,00 €	569,13 €	3 785,37 €	2 778,05 €	2 445,90 €	2 469,90 €
62 ans	32 764,59 €	4 479,47 €	0,00 €	585,47 €	3 894,00 €	2 834,74 €	2 496,98 €	2 520,98 €
62 ans	33 678,65 €	4 604,43 €	0,00 €	601,80 €	4 002,63 €	2 891,45 €	2 548,07 €	2 572,07 €

CPMS et Orientation

À l'heure où le terme orientation est sur toutes les lèvres, nos affilié(e)s rappellent leur conception de cette mission.

La première partie de l'article est la synthèse des réflexions du groupe de travail qui a réuni des agents des CPMS autour de la problématique de l'orientation.

Elle fait suite à une demande d'approfondissement de la part du Commissaire du Gouvernement Jean Leblon, chargé par ce dernier, dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, d'établir un rapport sur les questions relatives à la redéfinition du rôle et des struc-

tures des équipes de soutien psychomédico-social.

Ce rapport, élaboré suite à la consultation d'acteurs (dont les OS) et d'experts, a été remis au groupe central du Pacte qui l'examine.

La deuxième partie de cet article pourrait servir de support à une réflexion que mènerait le groupe de travail lors d'une prochaine séance.

En effet, il est ressorti de nos précédents débats la difficulté pour certains d'adhérer au concept de tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire tel que nous le revendiquons et que développe Clara Kerstenne dans la troisième partie.

Une des raisons de cette difficulté réside, me semble-t-il, dans le fait que la faisabilité de notre projet s'évalue au départ des réalités de terrain qui résultent de notre système éducatif tel qu'il est conçu aujourd'hui. Il nous faut donc prendre le temps de « déconstruire » les modèles actuels pour bâtir notre projet sur des fondements plus égalitaires.

Les réflexions de Pierre Waaub sur l'intégration vont dans ce sens. Nous les élargirons certainement dans les prochains numéros de cette *Tribune*.

Ch. Cornet – 10/10/2016

PREMIÈRE PARTIE

Définir l'orientation

L'orientation c'est d'abord un processus continu qui se fait tout au long de la vie. L'orientation, c'est aussi la capacité à pouvoir réaliser des choix (aussi bien dans le domaine scolaire/professionnel que dans la vie en général). L'orientation, c'est donc apprendre à se positionner et à acquérir une analyse réflexive sur sa vie et ses choix. La mission de l'orientation est de nature transversale puisqu'elle prépare des (futurs) citoyens à être à la fois auteurs et acteurs de leurs choix.

Les agents des CPMS insistent sur le fait que leur rôle n'est pas de poser un diagnostic et de choisir, en quelque sorte, à la place de l'élève. Exemple : cet élève-là « est fait » pour ce métier-là. Au contraire, il est bien question d'accompagner l'élève dans un processus de réflexion quant aux choix qu'il serait amené à poser dans un futur plus ou moins proche. Ils refusent également d'entrer dans une relation

de dépendance par rapport au marché du travail. Les métiers en pénurie, par exemple, ne sont qu'une information parmi d'autres et ne guident en aucun cas leur analyse lors de leur travail avec l'élève. C'est une des revendications fondamentales : leur indépendance par rapport à la fois à certaines pressions extérieures mais aussi par rapport à l'établissement d'enseignement. Cette indépendance n'exclut toutefois pas une étroite collaboration avec l'équipe éducative qui prend parfois la forme d'une co-construction école/CPMS.

Ce qui se fait actuellement

Différentes activités sont menées par les CPMS concernant l'orientation des élèves. On passera d'abord en revue les activités de type collectif (qui rassemblent plusieurs élèves à la fois) :

- des activités dites systématiques à différents moments de la scolarité : visite de la Cité des métiers, ren-

contre avec des professionnels, journées à l'extérieur dans une entreprise, etc. ;

- des animations dans les classes qui amènent les élèves à apprendre à faire des choix, à mener une réflexion autour de leur avenir, de leur envie, etc.

Ces activités collectives font partie d'un processus continu où se connaître et apprendre à poser des choix, et ce dès le plus jeune âge, sous-tendent le travail.

Quant aux approches plus individualisées, les agents des CPMS insistent sur le fait que l'orientation est un processus continu, avec l'élève et sa famille. Ils sont amenés à passer des entretiens avec des élèves en difficulté afin de les aider au niveau de leur orientation. Le caractère parfois tardif de la rencontre avec l'enfant/adolescent en difficulté pose problème. Ils souhaitent qu'il soit fait appel à eux le plus tôt possible, dès l'apparition des difficultés.

Beaucoup de problèmes viennent du fait qu'on lie échec scolaire et orientation. Certains travailleurs suivent également certains dossiers d'élèves en particulier, ce qui les aide évidemment à orienter ceux-ci tout au long de leur scolarité.

Ce qui est souhaitable pour l'avenir

Les agents des CPMS insistent sur le fait que l'orientation est un vécu : il s'agit d'apprendre à vivre les moments charnières, à acquérir des compétences transversales telles que savoir faire un choix, savoir trouver les ressources pour s'orienter, savoir se positionner. L'information (étant accessible par ailleurs aux élèves et aux parents) n'est peut-être pas la priorité. Par contre, être bien informé est vital pour les agents afin de pouvoir, si nécessaire, rectifier ou nuancer. Ce qui est important, c'est l'apprentissage d'une analyse réflexive (se découvrir, ses valeurs, faire vivre une expérience de choix, ça peut se faire tout au long de la vie dès la maternelle, préparer à rebondir, etc.) C'est une préparation au questionnement, il s'agit de les rendre auteurs et acteurs de leur choix. C'est ce qui relie toutes les missions du CPMS et rend leur expertise nécessairement collective (importance de la tridisciplinarité).

Ils mettent en évidence leur souhait de travailler en partenariat direct avec l'équipe éducative et plus particulièrement avec les enseignants, notamment parce que c'est l'équipe éducative qui a en main la continuité de la classe nécessaire à l'installation des compétences transversales dans la durée. L'objectif serait donc de travailler ensemble dans une approche plus globale et transversale. Le terme « co-construire » est fréquemment utilisé. Il s'agirait de travailler en collaboration directe avec l'enseignant autour de projets communs liés à l'orientation.

Les agents des CPMS expriment également leur souhait de travailler de manière différenciée selon l'établissement et le public que ce dernier

accueille. En effet, certaines activités systématiques et communes à toutes les écoles peuvent être vidées de leurs sens si on ne les « personnalise » pas en fonction de certaines caractéristiques de l'école. D'autre part, la co-construction du projet va de pair avec cette différenciation basée sur une analyse (co-analyse) des besoins et des ressources de l'école pour développer un projet d'orientation dans lequel chaque partenaire trouve sens et place dans le respect de son champ de compétences et de responsabilités.

Pour aller encore plus loin, certains souhaitent établir des partenariats entre le CPMS, l'équipe éducative et le monde professionnel. Il est important de créer une réelle place pour le CPMS au sein de l'école tout en le maintenant indépendant.

Une piste d'action concrète consisterait à établir une convention entre une école et un CPMS dans l'objectif de mener à bien un projet, une activité sur du long terme, un suivi, etc. Ainsi, cette convention pourrait attester d'une collaboration étroite entre d'une part le CPMS et d'autre part l'établissement concerné. Le projet pourrait s'élargir aux pistes de solutions à mettre en œuvre pour remédier aux difficultés scolaires, aux actions à mener pour que les élèves/les étudiants continuent à apprendre en classe.

Pour atteindre ce « souhaitable », il faudrait que les agents puissent nouer une vraie relation avec les équipes éducatives. Cela est déjà très souvent réalisé mais il serait vital qu'ils puissent le développer davantage en étant dans un échange partenarial dans le respect des champs de compétences et des responsabilités de chacune des parties et en ayant une meilleure connaissance du terrain scolaire. Le besoin d'une meilleure formation « en institutionnel » est évoqué ainsi que la crainte d'être instrumentalisé, crainte qui pourrait être en partie « rassurée » par le développement de compétences en analyse institutionnelle.

La problématique de l'enseignement spécialisé et de l'intégration

Le danger pour l'enfant, c'est quand il cesse d'apprendre dans la classe. La question que se posent les agents des CPMS quand il s'agit d'orienter vers le spécialisé est : « où est-ce qu'il sera le mieux et ce en fonction de ce qu'il pourra obtenir dans l'ordinaire ou dans le spécialisé ? ».

Dès lors, le constat qui peut être fait : beaucoup d'élèves se retrouvent dans l'enseignement spécialisé (en type 1 et type 8 et même en type 3) sur base d'un avis du CPMS. Or, la majorité des élèves « relégués » ou « réorientés » vers l'enseignement spécialisé viennent de milieux défavorisés sur le plan socio-économique. Ces élèves ont donc un certain retard dans leur apprentissage parce que non stimulés dans leur milieu de vie (parents non francophones, famille précarisée, besoins vitaux parfois non rencontrés).

Par ailleurs, il existe une réelle tension entre d'une part le fait d'utiliser à outrance des « tests » qui conduisent à étiqueter des élèves dans l'une ou l'autre catégorie et qui risquent de les conditionner dans la suite de leur scolarité et de leurs apprentissages et d'autre part le fait de pouvoir diagnostiquer à temps les réels problèmes chez certains élèves afin de les accompagner le plus vite possible et qu'ils puissent bénéficier de l'aide à laquelle ils ont droit en termes de soins, de logopédie, etc.

Quant à l'intégration, les agents mettent en évidence différents éléments :

- quand elle est bien préparée, l'intégration favorise la progression de l'élève intégré et est bénéfique à l'ensemble de la classe ;
- la 1^{re} réunion de « lancement » du processus est essentielle. La présence de tous les acteurs (enseignement ordinaire et spécialisé, parents, direction, etc.) est requise et montre

parfois à l'élève qu'il est entouré et que sa situation est « prise en charge » ;

- une intégration qui fonctionne est une intégration différenciée où l'enseignant est partie prenante du projet et où il comprend la nécessité de la différenciation dans la classe et celle d'adapter les situations d'apprentissage aux différents élèves ;
- l'intégration, outre son projet individuel, et d'un point de vue davantage symbolique, permet de démystifier la différence ;

- l'intégration ne serait en réalité plus vraiment nécessaire si les écoles d'enseignement ordinaire obtenaient les moyens des types 1 et 8 (davantage d'enseignants dans les classes, davantage de matériel approprié, etc.).

Ce que les agents des CPMS demandent

- Des moyens humains renforcés.
- De l'autonomie et de l'indépendance dans leur travail, assorties

d'un engagement à mettre tout en œuvre pour atteindre, en collaboration avec les équipes éducatives, les objectifs du projet.

- Davantage de formation (avec des formateurs adaptés !).
- Des possibilités d'intervision et de supervision.

DEUXIÈME PARTIE

L'orientation n'est pas une question séparée de la question des apprentissages

Il faudrait peut-être se défaire de ce mot « orientation » dans le Tronc commun.

Le mot orientation est connoté par le modèle actuel de gestion de l'hétérogénéité du système scolaire en FW-B : le modèle de la séparation. Dans ce modèle, il faut « orienter » les élèves vers la case qui leur convient (classe, option, établissement, filière, etc.) parce qu'au fur et à mesure du parcours, on sépare les élèves en fonction des diagnostics que fournit l'évaluation sommative. Si on veut un TC

prolongé et renforcé, technologique et pluridisciplinaire, il faut passer au système de gestion de l'hétérogénéité « de l'intégration ». Il ne faut donc plus orienter mais intégrer. La question n'est donc plus de savoir vers quelle case il faut envoyer l'élève mais de savoir comment on va faire pour faire en sorte de garder tous les élèves dans le processus d'apprentissage, dans la même classe, dans le même établissement et sans séparation. Par ailleurs, dans la réforme de la gouvernance, le Pacte projette de lier les établissements par contractualisation (des objectifs fixés à l'établissement, et un plan d'actions co-construit au sein de l'établissement pour rencontrer ces objectifs). C'est dans ce contrat d'objectifs

que la question devrait se trouver, non pas en termes d'orientation, mais en termes d'intégration. Le danger est que l'orientation ne se fasse au sein du tronc commun sur base des mêmes stéréotypes qu'actuellement fondés sur la confusion entre difficultés scolaires et inaptitudes intellectuelles, aptitudes manuelles en opposition aux aptitudes intellectuelles. Pour faire simple, on gèrerait les réussites et les difficultés des élèves dans le TC comme des constats, diagnostics d'orientation, leur permettant de faire des parcours différenciés de fait par une plus ou moins grande exigence vis-à-vis des élèves en fonction de l'orientation que l'on aura réussi à leur faire porter.

TROISIÈME PARTIE

Le Tronc commun et ses enjeux pour l'avenir

Le tronc commun est souvent abordé sous l'angle strictement scolaire : son organisation, sa durée, ses contenus, les méthodes. À cet égard, les objectifs semblent clairs : éviter une orientation précoce et le choix de certaines filières par relégation ou encore favoriser l'ac-

quisition par les élèves le plus possible de savoirs communs.

Si on quitte ce champ strictement scolaire, il est utile de se poser certaines questions à propos d'un engagement en faveur d'un tronc commun efficace et ambitieux. Sur quelles valeurs repose-t-il ? Quels objectifs sociétaux vise-t-il ? Dans les lignes qui suivent,

on va tenter de mettre en évidence certaines réponses à ces questions.

Une valeur essentielle pour une organisation syndicale comme la nôtre est celle **d'égalité**. C'est un préalable à toute la réflexion sur le tronc commun. Et s'agissant de l'école, cette lutte pour davantage d'égalité se traduit par la volonté d'organiser le système sco-

laire afin que tous acquièrent les savoirs et compétences essentielles pour devenir un citoyen conscient et actif. Il s'agit donc d'aller vers une égalité des acquis, fondée sur le postulat de **l'éducabilité** de chaque être humain. Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de couler tous les élèves dans un même moule. En effet, au-delà de ces acquis qui constituent l'essentiel, il y a place pour des apprentissages plus différenciés.

C'est à travers un tronc commun, en renforçant et en prolongeant la période des apprentissages en commun que l'on s'assure le mieux d'atteindre cette **égalité des acquis** : développer des apprentissages communs et en commun selon des méthodologies différenciées. Cette base commune, maîtrisée par tous, permettra dès lors à chacun d'opérer des **choix par goût** et non par renoncement ou suite à l'échec.

Cette maîtrise de savoirs essentiels par tous prépare autant à l'enseignement de transition et aux études supérieures qu'à l'enseignement de qualification. Pensons, par exemple, à la maîtrise de la langue française qui constitue un indispensable pour entamer toute une série d'études mais aussi pour entrer en contact et interagir avec d'autres. Le français est en effet non seulement la langue de l'école mais aussi la langue de la **citoyenneté** en Belgique francophone. Sa maîtrise est dès lors indispensable et fait partie d'un **commun** que l'école doit faire acquérir à tous. Il en va de même de bien d'autres domaines comme les mathématiques, l'histoire, les arts...

En outre, le tronc commun, tel que nous le concevons, se veut polytechnique. Il s'agit de ne plus penser le **monde du travail** en se fondant sur une division « manuel versus intellectuel » accompagnée souvent des écarts salariaux et de la « distinction » qui va



avec. Il s'agit de s'éloigner de la représentation « certains sont faits pour cela et d'autres sont faits pour autre chose ». Il s'agit aussi de prendre en considération l'évolution de certaines professions qui exigent, elles aussi, la maîtrise de plus en plus de compétences pour s'exprimer, pour échanger, pour calculer, pour comprendre, etc. Pensons ainsi au travail d'aujourd'hui et de demain en mécanique, en électricité, en électronique, dans le secteur du bâtiment ou de l'automobile, etc. Se préparer à l'enseignement qualifiant c'est aussi apprendre à maîtriser les compétences indispensables pour suivre avec fruit cet enseignement et exercer avec succès les professions et métiers auxquels il conduit. Il s'agit aussi de garantir à tous la compréhension du monde complexe dans lequel ils vivront.

Cette volonté d'œuvrer pour un système scolaire qui assure, à travers un réel tronc commun, davantage d'égalité dans la maîtrise de compétences et savoirs communs participe bien de notre volonté d'aller vers plus d'égalité et ce dès l'école. Ce faisant, l'école contribue aussi à « **faire société** ».

Assurer à tous la maîtrise de ce qui est indispensable pour devenir un **citoyen conscient et actif** s'inscrit dans cette perspective. C'est aussi en développant des connaissances communes dans des domaines diversifiés que l'école permet aux futurs citoyens de se comprendre, d'échanger et de confronter leurs idées et opinions.

Sans une solide base commune, pas de concrétisation possible de notre idéal d'égalité que ce soit sur le plan de la poursuite de la scolarité, sur celui de l'insertion professionnelle ou sur celui de l'exercice de la citoyenneté consciente et active.

C'est notamment à travers le développement d'un tronc commun renforcé, efficace, performant que l'école contribuera à sortir de cette division de la société entre « ceux qui ont de la chance » et « d'autres qui n'en ont pas. »

Clara Kerstenne

L'activité parlementaire du mois

Voici trois questions et interpellations adressées par les parlementaires à chacun des Ministres de l'Enseignement durant le mois de septembre 2016. À noter que l'intégralité des interventions est consultable sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.pfwb.be.

À Mme Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Éducation

Titres et Fonctions

Plusieurs questions sont posées au sujet de la réforme des Titres et Fonctions, de sa mise en œuvre et des difficultés liées à l'application Primoweb.

M.-M. Schyns : La Ministre est consciente des difficultés résultant du passage obligé par l'application Primoweb. En effet, lorsque le pouvoir organisateur fait appel à un titre suffisant ou de pénurie, de gros problèmes apparaissent lors de la génération des PV de carence. La Ministre a donc fait preuve de souplesse à différents égards. Elle a donné instruction à l'administration que tous les engagements ayant pris cours avant le 1^{er} octobre et qui auraient dû être accompagnés de PV de carence soient subventionnés, même à défaut de ce document, même si l'engagement court jusqu'au 30 juin.

Par ailleurs, certains PO ont cru que le recrutement des candidats ne nécessitait pas un accord préalable de la Chambre de la pénurie, parce qu'ils les croyaient couverts par les mesures transitoires et dérogatoires. Certains l'étaient effectivement, mais pas tous. Là aussi, la Ministre a donné à l'administration comme instruction qu'elle les subventionne avec effet rétroactif au moment de leur engagement.

En outre, la CITICAP s'est réunie deux fois en juillet et en août pour se prononcer sur 68 requêtes.

Les assouplissements relatifs aux PV de carence et au délai de consultation de la Chambre de la pénurie, ainsi que l'amélioration de la convivialité de la plateforme Primoweb, ne résolvent évidemment pas tout, explique la Ministre, mais contribuent néanmoins à réduire la pression sur les chefs d'établissement et leurs secrétariats.

À M. Jean-Claude Marcourt, Vice-président, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

Point sur le bachelier en psychomotricité

Question : Un recours contre la décision fédérale de ne pas reconnaître la psychomotricité comme profession paramédicale est-il envisagé ? Quelles sont les mesures prises afin d'informer les étudiants au sujet du cadre juridique dans lequel ils s'engagent ?

J.-C. Marcourt : Le Ministre rappelle d'abord que si la non-reconnaissance de la profession de psychomotricien comme profession paramédicale interdit aux praticiens de poser les actes de nature thérapeutique, elle ne remet toutefois pas en cause la validité du titre. Le Ministre a toutefois interrogé l'ARES sur les intentions des hautes écoles qui organisent ce cursus. Les hautes écoles concernées ont indiqué vouloir

continuer à organiser cette formation dans le domaine paramédical et poursuivre la discussion en vue de l'obtention de la reconnaissance. Dans ces conditions, J.-C. Marcourt a exigé d'avoir la preuve qu'une information claire et complète était donnée aux étudiants qui s'inscrivent dans le cursus. Le Ministre se dit être particulièrement attentif à la situation des étudiants en cours de cursus qui espéraient la reconnaissance de leur profession et qui, aujourd'hui sont déçus. Pour les nouveaux étudiants qui s'inscrivent encore, à partir du moment où ils sont parfaitement informés du contexte, il leur appartient évidemment d'agir en toute autonomie et responsabilité. Il en est de même pour les étudiants français, qui représentent encore plus de 60 % des nouveaux inscrits et qui, rentrés en France, n'obtiennent pas la reconnaissance de leur titre pour exercer la profession.

À Mme Isabelle Simonis, Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

Pénurie d'enseignants au sein de l'Enseignement de promotion sociale

Question : La députée met en évidence qu'un grand nombre d'enseignants quitte la fonction dans les cinq premières années, et ce notamment à cause du manque de préparation au métier d'enseignant. Quelles sont les branches où la pénurie se marque le plus pour l'enseignement de promotion sociale ? Des régions sont-elles plus concernées que d'autres ?

I. Simonis : Une liste des fonctions en pénurie dans l'enseignement secondaire de promotion sociale a été approuvée

lors de la réunion de la Commission interréseaux des titres de capacité du 7 juillet 2016 dernier. À ce jour, la liste des fonctions en pénurie concerne, pour les cours généraux, l'éducation plastique et, pour les cours techniques, l'informatique, le secrétariat-bureautique, les techniques éducatives, la psychopédagogie, la confection, la coiffure, la bio-esthétique, la cuisine de restauration, le soudage, les cours sur les installations sanitaires et l'horticulture. Enfin, pour les cours de pratique professionnelle, la plupart des fonctions en pénurie citées pour les cours techniques s'y retrouvent. Par contre, il n'est pas possible, à ce stade, d'établir d'éventuelles différences entre les bassins et donc entre les sous-régions.

CIRCULAIRES

Le point sur les circulaires du mois

Nous avons épinglé plusieurs circulaires parues durant les mois de septembre 2016 et de début octobre 2016. Il nous semble important de les porter à votre connaissance. Vous pouvez les consulter dans leur intégralité sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : www.adm.cfwb.be

TITRES ET FONCTIONS

Tous réseaux, niveaux Fondamental et Secondaire

Circulaire 5872 : Opérationnalisation de la réforme des Titres et Fonctions. Délai de transmission des documents administratifs pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Circulaire 5905 : Circulaire relative à la réforme des Titres et Fonctions. Assouplissements de formalités administratives pour le mois de septembre 2016. Actualisation de la circulaire n° 5884 du 21/09/2016.

ENSEIGNEMENT EN ALTERNANCE

Tous réseaux, niveau Secondaire

Circulaire 5875 : Enseignement secondaire en alternance - Directives pour l'année scolaire 2016-2017 – Organisation, structures, encadrement.

CONGÉS

Réseau subventionné

Circulaire 5911 : Vade-mecum des congés, des disponibilités, et des absences pour le personnel enseignant subsidié de l'enseignement subventionné.



À se procurer :**l'ouvrage collectif « Vivre ensemble dans un monde médiatisé »**

« Les événements dramatiques qui ont marqué l'année 2015, tant en Europe qu'au Moyen Orient et en Afrique, engendrent de nombreux défis pédagogiques pour les enseignants. Face aux émotions et aux réactions des élèves, parfois sensibles à la propension à la haine dans certains discours médiatiques et politiques, comment traiter les notions fondamentales qui forment les piliers de nos sociétés démocratiques ? ».

Un petit groupe de professeurs et chercheurs de différentes universités, en collaboration avec des spécialistes de l'éducation aux médias, des enseignants du secondaire et des étudiants, ont décidé de rassembler leurs expertises pour réfléchir sur quelques-unes des notions fondamentales qui forment les piliers de nos sociétés démocratiques, et fournir les supports nécessaires pour conduire ces différentes réflexions en classe : liberté de pensée et de culte, liberté de la presse, laïcité, esprit critique, égalité de traitement des individus...

Cet ouvrage de près de 400 pages pourra aider les enseignants à appréhender des questions très actuelles mais aussi difficiles à traiter, eu égard à leur aspect parfois un peu polémique. L'ouvrage se divise en deux parties. La première propose une éducation aux médias en abordant les thématiques de la liberté d'expression, de la caricature, des réseaux sociaux, etc. La deuxième partie, quant à elle, s'attelle à l'étude de la philosophie et traite plus particulièrement les questions délicates de laïcité, de religion, de neutralité mais aussi de libre examen et même d'idéologie.

Cet ouvrage collectif sera distribué dans tous les établissements scolaires qui disposent d'un degré supérieur. À noter que l'ouvrage n'est pas disponible à la vente ni en commande. Vous trouverez sa version Web sur le site du Conseil Supérieur de l'Éducation aux médias à <http://www.csem.be/vivreensemble>. Un « document-élève » est également téléchargeable sur le site et peut être directement utilisé en classe.

« Zoos humains » - Exposition à ne pas manquer



Pendant près de cinq siècles, l'industrie de l'exhibition a fasciné plus d'un milliard quatre cents millions de visiteurs. Ces exhibitions humaines visaient essentiellement à tracer une frontière et une hiérarchie entre prétendus « civilisés » et prétendus « sauvages ». Ce fut aussi, le plus souvent, la première rencontre, entre l'Autre et Nous.

Une exposition consacrée à cette thématique des zoos humains est actuellement organisée à la Cité Miroir. Cette exposition a le mérite de rappeler un moment de l'histoire peu connu et parfois même oublié. Des hommes et des femmes ont été présentés aux foules dans des spectacles « exotiques », parfois même derrière des grilles. Mais l'exposition permet aussi de nous interroger sur l'influence de cette partie de l'histoire sur notre société actuelle et notamment sur les manières de percevoir l'immigration. En effet, cette histoire constitue un certain héritage qui façonne notre rapport au monde et à l'Autre.

L'exposition est actuellement ouverte aux visiteurs à la Cité Miroir, à Liège, et ce jusqu'au 23 décembre. **Des visites pour les écoles sont organisées et des prix de groupe sont prévus, n'hésitez pas à vous renseigner via le site Internet !**

<http://www.citemiroir.be/activite/zoos-humains-linvention-du-sauvage>

Dans le cadre de cette exposition, une série d'activités connexes sont également proposées :

- projection du documentaire *Zoos humains* de Pascal Blanchard et Éric Deroo → 9/11 à 20h ;
- projection de *Man to man* de Régis Warnier → 15/11 à 13h30 ;
- projection de *Elephant Man* de David Lynch → 22/11 à 13h30 ;
- projection de *Freaks* de Tod Browning → 24/11 à 20h ;
- quizz - *À la recherche de Raymond Hucisme : la représentation du sauvage au cinéma* → 7/12 à 20h.

Régionale du Luxembourg

Bonjour, afin de gagner du temps pouvez-vous vous inscrire sur le site ci-dessous merci. Ceci va nous permettre de vous aider et de vous renseigner au mieux, vous pourrez à tous moments modifier vos données personnelles.

Comment s'inscrire sur le site Internet de la CGSP « www.cgsp-enseignement-luxembourg.be » ?

Inscrivez -vous en cliquant sur « **pas encore d'espace privé** » situé dans le bandeau gris latéral de la page d'accueil en dessous de la case réservée à l'accès agent. Remplissez les 4 encarts qui vont apparaître sur la page (nom, prénom, login choisi par vous, e-mail) puis validez en envoyant votre demande.

Lorsque vous recevrez un lien en retour, cliquez dessus et remplissez votre fiche signalétique avec la plus grande attention. Validez vos informations et renouvelez l'opération si vos coordonnées ou vos désignations se modifient.

Prenez contact pour nous poser vos questions via la rubrique « **contactez-nous** » qui se trouve en haut et à droite de la page d'accueil.

Nous répondrons à vos demandes ou les ferons suivre le plus rapidement possible.
Bien à vous.

Site www.CGSP-ENSEIGNEMENT-LUXEMBOURG.be



À LIRE



La contre-société

Le contrat social ne tient plus. Les grandes promesses de la République, du progrès, du travail, de l'intégration ou de l'égalité, comme les élites ou les politiques qui sont censés les incarner, sont définitivement épuisées. Dans ce vide surgissent les monstres, les extrémistes de l'ordre et du désordre. Mais se lève aussi l'immense majorité des individus anonymes qui, hors des institutions verticales, retissent les liens d'une société horizontale et associative. Une contre-société. Celle des réseaux qui crée Internet, celle de l'économie collaborative qui renouvelle la relation au travail et à la richesse, celle de la connaissance qui défie ceux qui prétendaient à son monopole, celle de l'engagement et de l'action qui redonne son sens originel à la politique et à la démocratie...

Roger Sue, sociologue, est professeur à l'Université Paris Descartes-Sorbonne.

Roger Sue, *La contre-société*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, septembre 2016, 187 p., 17 €.



La peur du peuple

Zapatistes, altermondialistes, Indignés, Occupy, Printemps érable et Nuit debout. Alors que ces mouvements populaires sont présentés par certains comme l'incarnation de l'idéal de la démocratie directe, d'autres n'y voient que des mobilisations certes sympathiques mais insignifiantes, quand ils ne tentent pas de les discréditer en les associant à la violence.

S'appuyant sur une très bonne connaissance de ces expériences politiques ainsi que de l'histoire des pratiques démocratiques, y compris hors de l'Occident, Francis Dupuis-Déri propose une réflexion inspirée et critique. Il présente de manière dynamique la lutte entre l'agoraphobie et l'agoraphilie politiques, soit la haine et l'amour de la démocratie directe, dévoilant les arguments et les manœuvres des deux camps. Il discute aussi du rapport délicat entre le peuple assemblé à l'agora pour délibérer (le demos) et celui qui descend dans la rue pour manifester, voire pour s'insurger (la plèbe).

Francis Dupuis-Déri est professeur de Science politique à l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Francis Dupuis-Déri, *La Peur du peuple, agoraphobie et agoraphilie politiques*, Lux Éditions, Montréal, octobre 2016, 464 p., 19 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Ceci n'est pas un budget !
- 4 / Dossier • Un mal sournois ! Les RPS
- 7 / Économie • Le baromètre de la FGTB : notre qualité de vie au peigne fin
- 8 / IRB • Les raisons de ta colère et de la nôtre
- 9 / Région wallonne • Fonds régional de garantie locative pour baux privés
- 10 / Brésil • Les syndicats et les avocats défenseurs des droits humains soutiennent Lula

www.cgspwallonne.be

Infos ENSEIGNEMENT

- 11 / Édito • EPC ! Vous avez dit EPC... Encore un acronyme !

Infos barémiques

- 12 / Traitement de septembre 2016 pour les Temporaires

Dossier

- 15 / CPMS et Orientation

Parlement de la FW-B

- 19 / L'activité parlementaire du mois

Circulaires

- 20 / Le point sur les circulaires du mois

À lire

- 21 / Ouvrage collectif « Vivre ensemble dans un monde médiatisé »

À faire

- 22 / « Zoos humains » - Exposition à ne pas manquer

Info régionale

- 23 / Régionale du Luxembourg

- 23 / À lire

www.cgsp-enseignement.be